

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 24 mars 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjointes ; AUTANT Éric, BORREGA Yann, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, SANSREFUS Evelyne

Absent excusé : RAMSDALE Phillip (donne pouvoir à Marie-Hélène BOISSEAU)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 1/03/ 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif **« Assainissement »**

Investissement	Recettes	5987 €
	Dépenses	2974 €
Fonctionnement	Recettes	8361,96 €
	Dépenses	9051,77 €

⇒ Excédent de
2323,19€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et vote le compte administratif qui présente les mêmes chiffres.

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif « commune »

Investissement	Recettes	114 708,27 €
	Dépenses	125 036,44 €

Fonctionnement	Recettes	460 125,35 €	⇒ Excédent de 7137,63€
	Dépenses	442 659,55 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et vote le compte administratif qui présente les mêmes chiffres.

3. Vote des taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les mêmes taux qu'en 2021, soit 41,80% pour le taux sur le foncier bâti et 57,24% pour le taux sur le foncier non bâti. Le budget primitif aurait donc ainsi une recette de 209 190€.

4. Orientations budgétaires

Les dotations d'état n'étant pas encore connues, les chiffres seront ajustés d'ici le 15 avril. En ce qui concerne le budget de fonctionnement sont prévus :

- Une hausse des tarifs de l'énergie et principalement de l'électricité
- Des charges à peu près équivalentes à celles de 2021
- Un virement à la section d'investissement d'environ 70 000€
- Une baisse des recettes concernant les revenus des immeubles

En ce qui concerne les investissements, les dépenses correspondent à l'achat de matériel (épareuse notamment), l'achat de terrains (pour l'agrandissement du cimetière et/ou pour un futur lotissement), un achat pour la salle de fêtes et la réalisation de 2 réserves-incendie. Mr le maire fait remarquer que le budget ne sera pas suffisant pour acheter l'immeuble de la famille Villechalanne ; le projet est donc abandonné.

5. Travaux

- Création d'une plateforme en ciment pour déposer les sacs d'ordures ménagères « Chez Huguet ». Les riverains sont avertis.
- Mise en place de fourreaux sur la RD 395 pour remplacer les potelets abimés.
- En réflexion : création d'un local fermant à clé pour les poubelles de la salle des fêtes
- Dominique Proux va demander un nouveau semis de fétuque dans le cimetière, à Planète Paysage, le premier semis ayant été décevant.

6. Repas des aînés

Les invitations ont été envoyées (aux administrés de 63 ans et plus) et les menus ont été décorés par les enfants de l'école.

7. Territoire Engagé pour la nature

Le projet initié par la communauté de communes consiste à végétaliser les pieds de murs des villages, pour accompagner la démarche « zéro phyto » et faciliter l'acceptation des « herbes folles » par les citoyens. Des mélanges de graines ont été remis à Marie-Hélène Boisseau et Suzanne Grelbin, les référentes de l'action. Il s'agit d'espèces locales, non envahissantes, favorables aux pollinisateurs. Dans un premier temps, les semis seront réalisés par les

enfants de l'accueil de loisirs, le 12 avril aux abords de l'école et du cimetière. L'agent communal préparera les trottoirs.

Par ailleurs, de nouvelles plantations sont prévues autour de l'église et Suzanne Grelbin se charge de proposer un nouvel aménagement pour le massif de la rue de la Ligonne.

Marie-Hélène Boisseau présente le dossier de candidature « village fleuri » envoyé dans les prochains jours. La visite du jury a lieu en juin.

8. Questions diverses

La commune va accueillir le 30/03, une famille ukrainienne (2 femmes et 3 enfants) dans le logement situé au-dessus du restaurant. Le logement a été complètement équipé grâce à de nombreux dons (le magasin Leclerc a donné 2 lits et du linge de maison) et à la forte implication d'une partie du conseil municipal.

La séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion du conseil : le 14/04/2022 à 19heures

Tableau d'émargement du Conseil Municipal

Mr AUTANT Éric	Mr BARDOULAT Pierre	Mme BOISSEAU Marie-Hélène	Mr BORREGA Yann	Mme BOURDIER Nicolle
Mr DENIS Yannick	Mme GRELBIN Suzanne	Mr HENRARD Patrick	Mme LAVERGNE Marie-Claire	Mr LESBARRERES Philippe
Mr MANDAVY Pascal	Mme POUTHIER Delphine	Mme SANSREFUS Evelyne	Mr PROUX Dominique	Mr RAMSDALE Phillip Absent